

# PRÉFET DE VAUCLUSE

## AVIS DE REPRISE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du **23 JUIN 2020** a été prescrite, sur le territoire des communes de Fontaine-de-Vaucluse et de Lagnes, la reprise de l'enquête publique en vue de déclarer d'utilité publique, les travaux de dérivation des eaux souterraines, l'instauration des périmètres de protection et des servitudes afférentes autour du nouveau captage communal d'eau potable de Fontaine de Vaucluse dit « le forage F2 du Vallon du Sautet » initialement prévue par arrêté préfectoral du 6 février 2020 et suspendue pour cause d'état d'urgence sanitaire à compter du 17 mars 2020.

Cette enquête publique se déroulera pendant dix-huit jours consécutifs, **du lundi 13 juillet 2020 au jeudi 30 juillet 2020 inclus** en mairie de Fontaine-de-Vaucluse et de Lagnes.

Monsieur Gilles ALESSANDRINI, désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique initiale est maintenu dans ses fonctions.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie de Fontaine-de-Vaucluse et en mairie de Lagnes, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie au public, précisés ci-après :

- Fontaine de Vaucluse – Place de la Colonne  
les lundi et mercredi de : 9 h à 12h et de 13h30 à 17h  
les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h
- Lagnes – 248 Rue de la République  
du lundi au vendredi de 8h à 12h

Le public pourra :

- prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet dans chacune des mairies,
- adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur domicilié au siège de l'enquête – Mairie de Fontaine de Vaucluse – Place de la Colonne – 84800

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de :

- Fontaine-de-Vaucluse le :  
**mercredi 15 juillet 2020 de 9h à 12h**

Le commissaire enquêteur remettra au préfet son rapport et ses conclusions dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents pourront être consultés à la préfecture de Vaucluse – Direction de la Citoyenneté et de la Légimité – Service des relations avec les collectivités territoriales –

Pôle affaires générales et affaires foncières – 84 905 AVIGNON cedex 09 ainsi que dans chacune des mairies concernées pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Vaucluse ([www.vaucluse.pref.gouv.fr](http://www.vaucluse.pref.gouv.fr) / Rubrique : enquetes publiques).

Avignon, le **23 JUIN 2020**

Pour le préfet et par délégation  
le secrétaire général



Christian GUYARD